

Compte-rendu de la CAPA sur les bilans de RDV carrières 2019-2020 et avancement échelon  
Présence de Mme Puppini (DRAIO)  
Absence de FO

Le maintien d'un dialogue social dans une nouvelle version se met en place et désir de la part de l'administration de le maintenir. Le groupe de travail mis en place à la demande des DCIO est dans l'intérêt de tous. Cela va permettre avoir une visibilité sur la situation des postes sur le territoire normand et de mettre en place un pilotage partagé.

Remerciements de la part de Mme Puppini à toutes les équipes pour le travail accompli, la capacité d'adaptation remarquable des équipes pour faire face et être présent dans le contexte actuel. "Bravo et félicitations". la Rectrice le souligne également.

Pour le printemps de l'orientation, Mme Puppini souligne que de belles actions ont été produites, prouvant la mobilisation et la réactivité des équipes.

Elle n'a pas plus d'infos quant aux nouvelles missions.

Le DG 27 a confirmé que les PsyEN de +55 ans ont aussi droit à la vaccination. (Cette précision est incomplète car les PsyEN peuvent rentrer dans la catégorie professionnel de santé et du médico-social, à ce titre ils font partie des professions prioritaires et peuvent se faire vacciner quel que soit leur âge)

**Concernant les RDV de carrières 2019-2020** : le psyEN EDA n'ayant pas eu de RDV de carrière se le verra proposé avec son IEN afin de pouvoir être géré par la suite dans les mêmes conditions.

Pour les RDV de carrières, les psy EDA auraient 2 entretiens également : l'un avec l'IEN et l'autre avec le DASEN adjoint ?

Remarque est faite sur les 2 avis excellents (DCIO et IENIO) qui se transforme en avis recteur "très satisfaisant" : cela est lié au pourcentage contingenté d'avis excellent à porter.

Remarque également que les psyEDO exerçant au SAIO ont plus souvent d'avis excellent que les psy en CIO.

Demandons à avoir distinction EDA EDO dans les stats des RDV carrières au même titre que la distinction hommes femmes

#### **Avancement d'échelon :**

Du 6ème au 7ème : 2 promues : une psy EDA et une EDO en SAIO

Du 8ème au 9ème : 1 promu EDA

Il est rappelé que la carrière "à vocation à se dérouler sur 2 grades". Ce n'est pas une obligation et de ce fait on ne peut privilégier des collègues plus âgés. (L'incitation du ministère est quand même très forte pour un déroulé de carrière sur 2 grades, il faut espérer que l'administration ne profite pas de la suppression des CAPA pour ne pas respecter cette « règle » de promouvoir les collègues les plus anciens, les élu.e.s ne pourront plus vérifier.)

Ps : Pour la blague, M. DEMAZIERE a "une grande sympathie pour les PsYEN sans nous passer de pommade dans le dos".